

D'ESTINNES ACTIONS 2025

Commission Locale de Développement Rural

Salle des mariages, Estinnes-au-Mont



COMPTE-RENDU

CLDR, le 3 octobre 2023

Personnes présentes :

- Conseillers communaux : Aurore TOURNEUR (Bourgmestre et Présidente), Florence GARY (Echevine), Olivier BAYEUL, Michel SCHOLLAERT.
- Citoyens : Roland COULY, Christopher DEVOS, Herman DEGUEILDRE, Thomas LEGAT, Marcel MANSY, Ivan VANAISE, Andrée WERRION.
- Administration communale : Jil LECLERCQ, Joël LEFEBVRE, Geoffrey STURBOIS.
- Fondation Rurale de Wallonie : Michaël LATOUR, Céline LEMAIRE.

Personnes excusées :

- Citoyens : Dominique NOEL, Julie PASTURE, Jean-Jacques VANBELLE

Personnes absentes :

- Conseillère communale : Hélène FOSSELARD.
- Citoyens : Jean-François BOSSANT, Luc GAUDIER, Philippe JODARD, Jean-Jacques RENAUX, Jean-Louis ROBERT, Laurent ROUSSEAU.

M. LATOUR accueille les participants et excuse la Bourgmestre, qui nous rejoindra plus tard. Il propose de faire un tour de table de présentation afin d'accueillir Jil LECLERCQ, nouvelle responsable du service Cadre de Vie de l'Administration communale, et Céline LEMAIRE de la Fondation Rurale de Wallonie. Elles remplacent respectivement Jeannine PAWLAK et Véronique GUERRIAT, retraitées.

Julie PASTURE, membre de la CLDR, a exprimé le souhait de démissionner pour raisons familiales.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la CLDR du 10/03/2023 est approuvé sans remarque, tout comme le compte-rendu de la visite du 04/04/2022 consacrée au ruisseau des Estinnes.

2. Première convention : maison de village de Vellereille-les-Brayeux, état d'avancement

Le projet prévoit la rénovation de la grande salle polyvalente, la création d'une deuxième salle au rez-de-chaussée (qui peut être séparée en deux) et de deux pièces à l'étage.



Monsieur STURBOIS détaille l'avancée des travaux et répond aux questions des membres.

Les vitres ont été posées sur les châssis depuis la prise de ces photos. Le gros œuvre étant fermé, électricité, chauffage, sanitaires et ventilation ont pu débuter.

La toiture étanche a été posée, la couverture sera réalisée après percement des conduits de ventilation.

A l'extérieur, la citerne, les connecteurs et les chambres de visites ont été installées.

La commande pour l'énergie est passée. Il faudra probablement installer une petite cabine haute tension pour alimenter la salle.

L'aménagement du parking devant l'école est terminé. Il reste les plantations et le marquage au sol. Les travaux débiteront prochainement pour la réfection du parking à l'arrière de l'école.

Le pourtour de la salle sera aménagé à la fin de travaux et le mobilier pourra alors être installé.

La fin des travaux est prévue pour février 2024.

Le bardage visible actuellement est un revêtement isolant. Les parements extérieurs, en bardages métalliques (notamment perforés et reprenant des dessins de végétation) et en panneaux de fibre ciment, seront posés prochainement.

La salle à l'étage ne sera pas accessible aux PMR, car on y accède par un escalier.

La grande salle et la salle du rez pourront être louées indépendamment ; les deux blocs sont indépendants et possèdent leurs sanitaires.

Une alarme sera installée. Il n'y a pas de système de vidéosurveillance prévu mais cela pourra être envisagé.

Il n'y aura pas d'arbre planté comme prévu dans l'espace enherbé à l'arrière. Il aurait été planté trop proche du riverain et, étant situé à l'arrière, il n'avait pas d'intérêt esthétique.

Le surcoût par rapport à l'estimation est de 200.000 € ; il y a eu des imprévus. Les poutrelles ont dû être remplacées car elles faisaient en réalité 16 cm et non 18 cm et n'étaient donc pas assez résistantes. De fait, la toiture a dû être remplacée également. Une fosse septique a été découverte et elle dû être remblayée. Une analyse de sol à dû être réalisée afin de poser la citerne de 20.000 m².

Il n'y a pas de travaux prévus sur le carrefour et il n'y a donc pas lieu de modifier le rond-point.

3. Deuxième demande de convention : FP 1.1 Aménagement du ruisseau des Estinnes, actualisation de la fiche-projet avant réunion de demande de convention

Monsieur LATOUR fait état de l'avancement de ce projet, sollicité par la CLDR et par le Conseil communal afin d'introduire une deuxième demande de convention Développement rural, et de la procédure.

Pour actualiser la fiche-projet, une visite a été organisée en avril 2022 afin de déterminer les interventions. Une rencontre a été organisée avec le SPW en septembre 2023 pour donner une orientation à la fiche en fonction des subsides possibles.

La fiche-projet est en cours d'actualisation. Elle sera axée sur la mobilité douce, le taux de subside Développement rural pour ce type de projet s'élevant à 80% sur une assiette de 850.000€, soit un maximum de 680.000€ de subsides. La mise en valeur et l'aménagement des abords du Ruisseau des Estinnes seront mis en œuvre au travers de la création d'un cheminement piéton entre Estinnes-au-Mont et Estinnes-au-Val.

La fiche-projet doit être relue, avalisée et budgétisée par la Commune avant de pouvoir être présentée à la CLDR. Un quorum de participation des membres citoyens sera nécessaire pour l'approbation de la fiche-projet actualisée.

La Commune pourra ensuite organiser une réunion de demande de convention-faisabilité en vue d'obtenir une provision de 20.000€ pour la désignation d'un auteur de projet. Le projet de convention-faisabilité doit être approuvé par le Conseil communal avant d'être soumis à la signature de la Ministre de la Ruralité.



La FRW attire l'attention sur les délais nécessaires pour mener cette procédure avant les élections régionales de juin 2024.

Les différents postes pour les aménagements pointés le long du ruisseau des Estinnes sont ensuite commentés :

- Poste 1 : réfection des 19 escaliers d'accès au Ruisseau.
Madame LECLERCQ et Monsieur LEFEBVRE ont rencontré un entrepreneur afin d'obtenir un devis pour cette réparation. Tous les escaliers ne sont peut-être pas tous à refaire car ils ne sont pas tous utiles et certains sont très raides, cela sera étudié par l'auteur de projet. Lors des crues, certaines marches se font arracher. Les escaliers sont utiles lors des opérations d'arrachage de la balsamine ainsi que pour la sécurité. Si quelqu'un tombe à l'eau, il est important de pouvoir sortir rapidement la personne du ruisseau (à ajouter dans la fiche-projet).
- Poste 2 : réfection et uniformisation des 9 passerelles et des 13 ponts. Il s'agit principalement de l'uniformisation des balustrades.
- Poste 3 : réaménagement d'un espace interstitiel par un engazonnement.
- Poste 4 : sécurisation du cheminement et création d'une aire de convivialité. Pose d'une rambarde le long du ruisseau et installation de mobilier.
Un membre s'interroge sur le sentier, qui longeait l'autre côté de la rivière. Non utilisé, il a disparu dans le talus puis la rivière et n'existe plus depuis 20 ans.
- Poste 5 : aménagement d'un espace partagé. Il s'agit d'un engazonnement permettant le stationnement et le développement de la ripisylve le long du ruisseau.
- Poste 6 : aménagement de deux anciens gués en aire de convivialité et de biodiversité devant la chapelle.
Il faudra tenir compte du fait que cet espace est parfois inondé (à ajouter dans la fiche-projet).
- Poste 7 : aménagement d'espaces interstitiels. Engazonnement permettant le stationnement et le développement de la ripisylve.
- Poste 8 : création d'un cheminement sécurisé rue Grande par l'élargissement du trottoir (1m50) sur 130 mètres.
Un tracé plus sécurisé est proposé en séance (à ajouter à la fiche-projet) : création d'une passerelle, utilisation du chemin public passant dans la cour de la ferme, utilisation d'une autre passerelle pour poursuivre sur la rive gauche. L'auteur aura à analyser les espaces disponibles et de déterminer le meilleur tracé.
- Poste 9 : création d'un espace partagé le long de la rue Rivière.
- Poste 10 : amélioration de la zone de convivialité près de la pharmacie par la pose de mobilier et la création d'une zone de jeux pour enfants.
- Poste 11 : création d'un cheminement sécurisé rue Rivière par la création d'un trottoir (1m50) sur 280 mètres entre la pharmacie et le gué.
Il faut tenir compte de la faune présente à cet endroit, notamment des poules d'eau (à ajouter dans la fiche-projet). Le muret est bas et donc elles traversent la route alors que le charroi y est important et la vitesse élevée. Des aménagements pourraient être réalisés dans le cadre de la subvention annuelle BiodiverCité.
Il est demandé d'installer des rampardes le long de ce tronçon afin de sécuriser le cheminement (à ajouter dans la fiche-projet).
- Poste 12 : valorisation et aménagement du site du gué d'Estinnes. Il s'agit d'aménager les espaces à gauche et à droite mais sans toucher au lit de la rivière qui appartient à la Province.
- Poste 13 : frais d'études et d'analyses.
- Poste 14 : honoraires de l'auteur de projet.

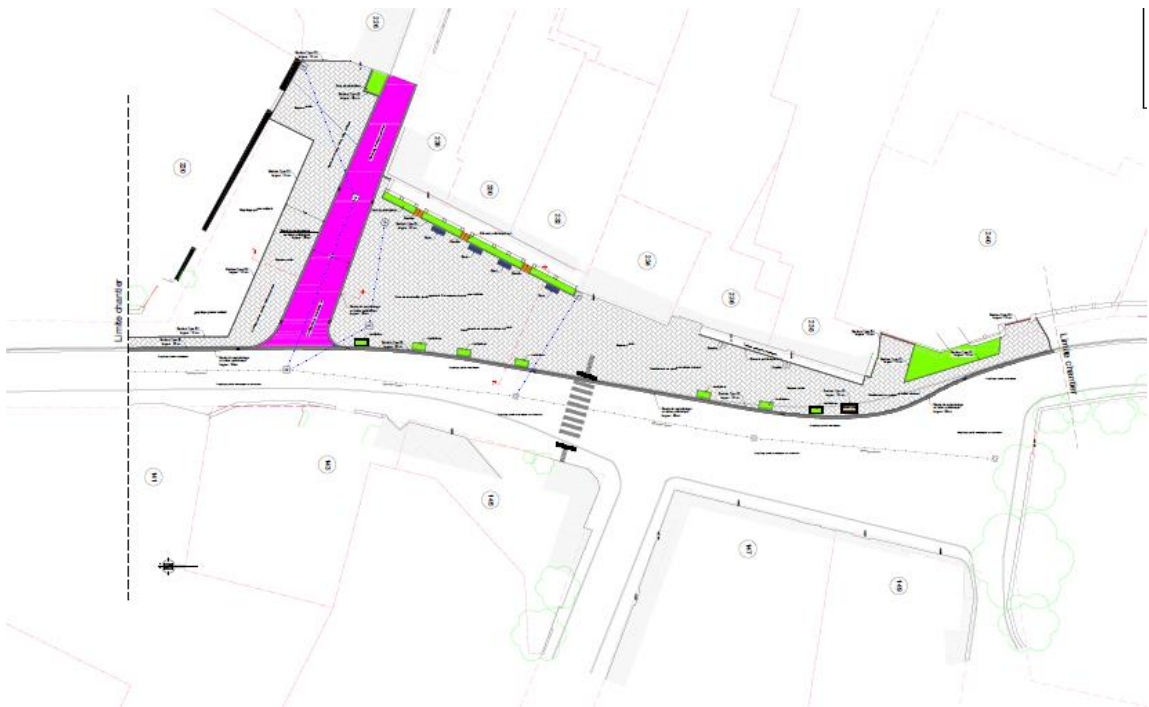
Ces postes doivent être budgétisées. Si le coût est trop important, il faudra alors prioriser les interventions et poser des choix.

Ce sera à un auteur de projet de déterminer exactement les interventions à réaliser, les techniques et le coût du projet.

4. Aménagement de la Place d'Estinnes-au-Val, informations sur l'appel à projets Cœur de Village

La Commune a obtenu un subside de 500.000 euros pour la mise en œuvre de la fiche-projet 1.2 du PCDR. Madame la Bourgmestre explique que l'esquisse du PCDR a été retravaillée afin de mieux prendre en compte le folklore et le voisinage. L'auteur de projet a présenté son avant-projet aux riverains de la Place la semaine passée. Il va retravailler ses plans sur base des remarques formulées.

Monsieur LEFEBVRE détaille les aménagements de la Place et la modification du tracé de la voirie afin de sécuriser l'espace dans le tournant (augmentation de la courbe pour casser la vitesse et élargir le trottoir). La Place sera en pavés béton drainants. Le projet prévoit également la stabilisation et l'embellissement des murets et escaliers.



Madame La Bourgmestre précise que les délais sont très courts. Les travaux doivent être adjugés pour juin 2024.

Un membre rappelle qu'il s'agit d'un lieu historique. En 743, le premier Concile de Carloman, roi des Francs, a eu lieu à Estinnes-au-Val. Il existe une plaque commémorative dans l'enceinte de l'église, mais l'enceinte est souvent fermée. Il est proposé de prévoir, dans l'aménagement de la Place, l'installation d'une borne pédagogique.

Un membre demande si l'espace devant le paddle ainsi que les trottoirs de l'autre côté de la route seront aménagés. Non, ils ne se trouvent pas dans le périmètre du projet.

4. Plan PIC-PIMACI, informations

Monsieur LATOUR rappelle que certains tronçons ont été identifiés dans le PCDR, notamment dans la fiche-projet 1.6 - Création de liaisons intervillages, douces et touristiques appuyées sur le RAVeL et mettant en valeur le patrimoine de l'Entité.

Monsieur LEFEBVRE précise ensuite les travaux inscrits dans le plan PIC-PIMACI 2022-2024. Le PIC concerne les subsides octroyés pour les travaux d'égouttage et de voirie et le PIMACI les subsides pour la mobilité douce et l'intermodalité.

- Fiche n°1 : Egouttage au Chemin de Maubeuge. C'est un cloaque à ciel ouvert.
Coût des travaux : 113.992 € pris en charge par la SPGE et le PIC.
- Fiche n°2 : Réfection de la rue des Barraques.
Réfection de la voirie avec pose d'un aqueduc pour récolter les eaux du fossé et les eaux de ruissellement.
La création d'une piste cyclable le long de cette voirie a été étudié, mais les travaux sont trop lourds et onéreux car il faudrait tuyauter les fossés et modifier les talus.
Coût des travaux : 804.639 € subsidié par le PIC à hauteur de 507.000 €
- Fiche n°3 : Réfection de la rue Chanoine Cauchies.
La 1^o phase a été aménagée précédemment avec la rue des Combattants. Il s'agit donc de la deuxième phase : égouttage, voirie, trottoirs et pistes cyclables.
Coût des travaux : 723.478 € subsidiés par la SPGE et PIC-PIMACI à hauteur de 708.588€
- Fiche n°4 : Réfection des trottoirs rue Gailliez et rue de Givry.
Le projet prévoit également la pose d'un aqueduc et d'avaloir le long de la voirie.
Coût des travaux : 256.139€ subsidiés par PIC-PIMACI
- Fiche n°5 : Aménagement cyclo-piéton rue Grégoire Jurion.
Aménagement d'une voie cyclo-piétonne de 2 mètres entre l'entrée du village et la salle communale. Il s'agit de la prolongation de la piste cyclable aménagée devant Bonne-Espérance.
Coût des travaux : 137.049€ subsidiés par PIMACI à hauteur de 115.121€
- Fiche n°6 : Aménagement de la liaison entre Vellereille-les-Brayeux et Fauroeux.
Ce tronçon doit permettre l'intermodalité : piétons, cyclistes, tracteurs et voitures.
Il n'est pas possible de créer une piste cyclable en site propre et peu d'exploitants agricoles empruntent ce chemin.
La Commune souhaitait aménager un chemin bi-bande : 2 bandes de béton séparées par une bande ensemencée. Mais cela a été refusé par le SPW car le croisement de cyclistes n'était pas possible. Une piste cyclo-piétonne sera donc aménagée avec une piste latérale d'1m50 permettant un usage mixte.
Coût des travaux estimés pour la création d'une bi-bande : 617.679€ subsidiés par PIC-PIMACI.

5. Rapport annuel 2022 sur l'état d'avancement de l'opération

Avancement des projets : Tableau administratif classant les projets (réalisé, en cours, en attente ou abandonné).

Programmation future : Pas de modification par rapport au RA 2021.

Rapport d'activités de la CLDR : La CLDR s'est réunie à trois reprises en 2022.

Ce rapport a été transmis à la Direction du Développement rural en août 2023.

La FRW souligne l'importance de respecter les délais de transmission du rapport annuel (pour le 31 mars de chaque année) et le nombre de réunions de la CLDR (4 par an minimum) étant donné que la Commune souhaite solliciter une Convention en 2024.

6. Divers

Un membre propose à la Commune de faire appel aux citoyens pour mener des opérations, par exemple pour la gestion de la balsamine.

La Commune a introduit des fiches-projets dans le cadre de la subvention BiodiverCité 2023. Madame LECLERCQ explique qu'elle attend la décision sur le dossier déposé. Il s'agit d'un appel à projets annuel de 12.000€ qui encourage les communes wallonnes à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité et de la nature.

Madame la Bourgmestre conclut la réunion en mettant en avant le travail de l'Administration communale, qui ne chôme pas pour mettre en œuvre les projets. La Commune recherche des subsides afin de mettre en œuvre les projets du PCDR. La prochaine CLDR aura lieu en novembre ou décembre lorsque la fiche-projet du Ruisseau des Estinnes sera actualisée. Elle remercie les membres pour leur participation et leur souhaite une bonne fin de soirée.